

CORONAVIRUS COVID-19

Recommandations sanitaires relatives à la continuité du service d'expertise

Le 17 mars 2020, le gouvernement a mis en place des mesures de restriction et de confinement pour lutter contre le Covid-19. La CFEA a donc recommandé aux cabinets d'expertise de ne plus recevoir de public, de privilégier l'expertise à distance depuis le domicile et de suspendre toute activité d'expertise terrain jusqu'à la levée du confinement, sauf pour les véhicules utilisés par des personnes exerçant une activité essentielle à la vie de la Nation.

Dans la continuité de sa précédente communication, la CFEA invite les cabinets et entreprises d'expertise automobile à s'inscrire jusqu'au 11 mai dans le respect du cadre légal fixé par le gouvernement, et à poursuivre cet effort de solidarité demandé à tous et à toutes pour enrayer cette crise sanitaire. **Dans le même temps la CFEA décide de tout mettre en œuvre pour renforcer la sécurité des experts en automobile qui, à titre dérogatoire, se déplacent sur le terrain, en recherchant des fournisseurs pour équiper les professionnels en masque et en gants et pour assurer la logistique de livraison.**

De manière à maintenir la continuité du service d'expertise automobile dans les meilleures conditions de sécurité sanitaires, les conditions ci-après doivent être scrupuleusement respectées :

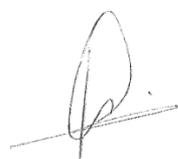
- ➔ Les cabinets et entreprises d'expertise peuvent poursuivre leurs activités mais **doivent rester fermer au public** ([arrêté du 15 mars 2020](#)).
- ➔ **Le personnel encore présent dans les bureaux respecte strictement les préconisations sanitaires et gestes barrières ;**
- ➔ Les activités administratives sont réalisées en télétravail et les activités d'expertise à distance.
- ➔ Les expertises ne pouvant pas être réalisées via une expertise à distance lorsqu'elles concernent des véhicules des professionnels de santé et de tous les autres professionnels exerçant une activité essentielle à la vie de la Nation, sont réalisées sur le terrain dans le strict respect des préconisations sanitaires, et tout particulièrement :
 - Port d'un masque (FFP2, chirurgical ou protection alternative) et de gants ;

La CFEA recherche actuellement un fournisseur (pour une solution textile réutilisable) afin de pouvoir aux besoins des cabinets et entreprises d'expertise automobile en équipements de protection et s'assurer ainsi que chaque salarié puisse disposer de gants et de masques afin de conduire son activité en toute sécurité.

- Désinfection des mains avant et après l'expertise avec une solution hydro-alcoolique ;
- Privilégier l'expertise du véhicule sans la présence du réparateur qui aura mis le véhicule en situation d'expertise isolée et s'assurer que l'aura été au préalable décontaminé en le désinfectant sur la base d'un protocole approprié (voir mesure type recommandée en annexe). L'accord contradictoire sera formalisé à distance au retour de l'expertise ;
- Pas de déplacement terrain si le réparateur ne confirme pas préalablement avoir isolé et décontaminé le véhicule ;
- Si la présence du réparateur est indispensable, respecter une distance d'au moins un mètre entre les personnes.

Les instances professionnelles continueront de vous tenir au courant de toutes les évolutions de cette situation exceptionnelle.

Veillez croire, mes Chères Consœurs, mes Chers Confrères, en mes sentiments les plus dévoués.



François MONDELLO
Président

A PROPOS DE LA CFEA



La CFEA (Confédération Française des Experts en Automobile) réunit les principales entités de l'expertise (ANEA, BCA Expertise, UPEAS **, SEI***) et assure une représentation professionnelle unique vis-à-vis de l'Administration pour toutes les actions ponctuelles concernant l'intérêt supérieur des Experts en Automobile. (<http://cfea-expertauto.fr/statuts/>)*

En plus de ses missions professionnelles, la CFEA a pour objectif de mieux faire connaître la valeur de l'expert en automobile auprès du grand public tout au long de la vie d'un véhicule, sa capacité d'assistance lors d'un sinistre, d'un litige ou l'aide à l'achat ou la vente d'un véhicule d'occasion.



Contact Presse : contact@cfea-expertauto.fr – www.cfea-expertauto.fr

ANNEXE : Mesure type recommandée pour la mise en situation d'expertise isolée et la décontamination du véhicule

A – Mise en situation d'expertise isolée

Le véhicule doit être positionné dans un endroit qui permette :

- D'en faire le tour à plus d'un mètre d'éléments susceptibles d'être contaminés
- D'avoir accès au véhicule en dehors de la proximité du réparateur
- De pouvoir contrôler l'ensemble des organes nécessaires à l'expertise, le cas échéant sur un pont élévateur

En cas de visite de fin de travaux dans le cadre d'une procédure VE, l'essai du véhicule sera réalisé par l'expert, non accompagné

B – Décontamination du véhicule

Le protocole de nettoyage et de désinfection réalisé par le réparateur, est destiné à mettre le véhicule en sécurité sanitaire, pour permettre son expertise en toute sécurité. Il assure une propreté sur le plan microbiologique.

Mode opératoire :

- 1) Dépoussiérage par essuyage humide afin de limiter la mise en suspension de poussières, vecteurs de germes
- 2) Détersion, opération visant à éliminer les salissures, suivra cette opération
- 3) Désinfection par contact, opération visant à détruire la population microbienne résiduelle terminera cet entretien

Eléments concernés :

Type d'équipement	Opérations à réaliser	Matériel à utiliser
Sièges et moquettes	Dépoussiérage Pas d'aspiration	Masque de protection Gants à usage unique Lunettes réutilisables Sur blouse ou tablier à usage unique
Clés Lever d'ouverture du capot Cran de sureté du capot Partie avant du capot Tableau de bord Volant Lever de vitesses Frein à main Garnitures de portes intérieures Poignées de portes intérieures et extérieures Commodos divers Ecrans d'ordinateur de bord, GPS De manière générale, tout équipement utilisé en phase de conduite	Détersion et désinfection des surfaces	Détergent désinfectant, puis usage d'eau de javel à 0.5% (5000 ppm), ou tout autre produit validé par la norme EN 14 476